



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
10 septembre 2024**

24-09-91

24-09-92

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 10 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 septembre 2024 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras, Gilbert Séguin.

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption des procès-verbaux du 9 juillet et du 13 août 2024
5. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Renouvellement de mandat
6. Avis de motion – Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité
7. Adoption – Règlement no 224 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble
8. Correspondance
9. Questions de l'assistance
10. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2024-09-10/2024-08-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 82 235,91 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 89 504,79 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 40 037,55 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 7 418,81 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 221 336,74 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JUILLET ET DU 13 AOÛT 2024

Il est proposé

24-09-93

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 9 juillet 2024 et du 13 août 2024 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – RENOUELEMENT DE MANDAT

Il est proposé

24-09-94

DE PROLONGER jusqu'en septembre 2028, soit un nouveau mandat cette fois-ci d'une durée de quatre ans, pour les citoyens Gilbert Campeau et Cindy McAllister qui siègent au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité.

DE REMERCIER monsieur Campeau et madame McAllister de leur engagement au sein de ce comité depuis ces dernières années et leur intérêt à poursuivre leur implication.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

ADOPTION – RÈGLEMENT NO 224 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE

Il est proposé

24-09-95

D'ADOPTER le règlement no 224 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumet et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question



No de résolution
ou annotation

24-09-96

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 08,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général